

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

#### Etaient présents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Braillyans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 0.2) Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Veslesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

#### Etaient absents :

**Besançon** : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Fontain : M. André AVIS François : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pugey : M. Frank LAIDIÉ Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

#### Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

#### Procurations de vote :

**Mandants** : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, Y.M. DAHOU, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSPERRIN, JS. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

**Mandataires** : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), M.L. DALPHIN, A.S. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

Délibération n°2020/005234

Rapport n°5.3 - NPRU Planoise - Avenant n° 2 Coopérative du numérique

## NPRU Planoise - Avenant n° 2 Coopérative du numérique

**Rapporteur :** Karima ROCHDI, Vice-Présidente

**Commission :** Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024	Montant de l'AP : 18 099 357 € Montant du CP 2020 : 2 468 640 € Sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024  Montant de l'opération : 1 482 727 €

### Résumé :

Suite à l'examen du dossier de renouvellement urbain par le comité d'engagement de l'ANRU, le 27 mai 2019, le montage opérationnel de l'opération « coopérative du numérique » nécessitait des études complémentaires, raison pour laquelle ce dossier devait faire l'objet d'une clause de revoyure. Ces études étant réalisées, il est désormais possible de passer un avenant n°2 à la convention initiale.

Le projet de renouvellement urbain pour le quartier de Planoise a été examiné le 27 mai 2019 par le Comité d'Engagement de l'ANRU.

Il fait l'objet d'un avenant n° 1 à la convention NPRU qui a été présenté au conseil communautaire du 16/12/2019.

Le Comité d'Engagement de l'ANRU a par ailleurs validé le principe d'une clause de revoyure pour la coopérative du numérique, objet du présent rapport.

### I – Rappel de l'ambition numérique portée par GBM dans le cadre du projet urbain de Planoise

Le Projet de Renouvellement Urbain de Planoise traduit une volonté forte de faire de Planoise le pôle numérique de Grand Besançon Métropole (3° TEMIS) qui contribue à son rayonnement et au retournement d'image du quartier.

Ce pôle viendra compléter les éléments de préfiguration déjà engagés sur cet axe :

- «Fabriques du 10», qui regroupe dans un même lieu une école alternative de formation de développeurs webs, «Access Code School», le Fablab grand public et le centre d'affaires de quartier.
- La labellisation de «Planoise quartier d'excellence numérique» en novembre 2016 par la Caisse des Dépôts et Consignations seul projet retenu en quartier prioritaire parmi les huit «démonstrateurs de la Smart City»
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ANRU + (volets 1 et 2) dont le Grand Besançon a été lauréat et qui lui a permis d'approfondir ses réflexions sur différents champs dont celui de la coopérative du numérique,
- L'intégration de Planoise au titre des Fabriques Numériques des Territoires (+ 30k€/an sur 3 ans) : le projet présenté avec les partenaires entreprises et organismes de formation a été sélectionné et va permettre d'anticiper la mise en place de la future coopérative du numérique à venir

Dans un tel contexte, le pôle d'excellence numérique de GBM à Planoise doit pouvoir être identifié grâce à un équipement dédié, emblématique et attractif.

La coopérative du numérique répond à cet objectif en intégrant des fonctions complémentaires les unes des autres visant à structurer la filière numérique, à former le grand public (du et hors quartier), à diffuser la culture numérique notamment aux entreprises, à former les salariés aux évolutions du numérique à accueillir des équipes R et D externalisées ...

Dans cette logique, la coopérative hébergera notamment le premier CFA du numérique, Access Code School portés par On Line Forma Pro et le Fab Lab évoqués ci-dessus.

Le lieu d'implantation prévu est situé à l'angle de la rue du Luxembourg et de la rue du Piémont c'est-à-dire à l'entrée de Planoise (secteur Ile de France), sur un site occupé par deux immeubles SAIEMB.

L'installation de cet équipement stratégique pour l'économie de l'agglomération est idéale car elle permet de contribuer au rayonnement externe de Planoise, de rester ouvert sur son territoire et ses habitants (e inclusion, CFA du Numérique ...), de renforcer l'attractivité de cette entrée de quartier qui constitue un axe fort du projet urbain.

Le principe de la création et de la localisation de la coopérative du numérique acté, la clause de revoyure portait sur la solution immobilière la mieux adaptée :

- démolition d'un bâtiment et réhabilitation du second bâtiment pour le transformer en coopérative du numérique
- démolition des 2 bâtiments et construction d'un bâtiment neuf dédié.

Afin d'accompagner sa réflexion, GBM a recruté un cabinet de programmation (Embase) dont l'analyse des besoins et des différentes solutions.

## **II- Coopérative du numérique : le choix opéré par GBM et validé par l'ANRU**

Compte tenu des incertitudes techniques sur la structure même du bâtiment qui pourraient impacter fortement les coûts de travaux dans des scénarii de réhabilitation/extension de l'existant, il a été décidé de retenir et de proposer à l'ANRU la solution correspondant à une construction neuve dont les principales caractéristiques seraient les suivantes :

- surface de 2900 m2
- dotée d'équipements innovants : panneaux solaires sur trois façades et éoliennes en toiture, pile à combustible, station de rechargement hydrogène, domotique (pilotage du bâtiment à distance, gestion des droits d'accès, réservations, etc), alle immersive à 360°, mobilier extérieur imprimé en 3D.

## **III - Les couts et demandes de financements induits par cette solution**

Les couts et demandes de financement se décomposent en deux : la déconstruction du second bâtiment SAIEMB et la construction de la coopérative du numérique.

### **La déconstruction des bâtiments :**

La subvention totale sollicitée pour la démolition des 2 bâtiments SAIEMB se monte à 2 471 614 € qui se décomposent ainsi :

- 1 393 707 € (intégrés à l'avenant n°1 Planoise),
- le solde se monte donc à 1 077 907 €.

### **La construction de la coopérative du numérique (maîtrise d'ouvrage prévisionnelle : Aktya) :**

Cout total TTC	.....	9 692 186, 97 € TTC
Coût total HT	.....	8 147 434, 55 HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- ANRU : 1 508 109 €
- ANRU + : 1 205 915 €
- GBM : 1 482 727 €
- Région : 800 000 €
- Feder : 812 000 €
- Emprunt : 2 338 684 €

Le niveau de financement prévu par l'ANRU et l'ANRU + reste en deçà des montants qui avaient été évoqués antérieurement. Aussi, il est apparu souhaitable que l'avenant n° 2 ouvre la possibilité de réajuster ultérieurement la participation de l'ANRU.

L'Avenant n°2 et ses annexes joints au présent rapport pourra subir des modifications mineures en fonction des retours définitifs de l'ANRU et de ses partenaires.

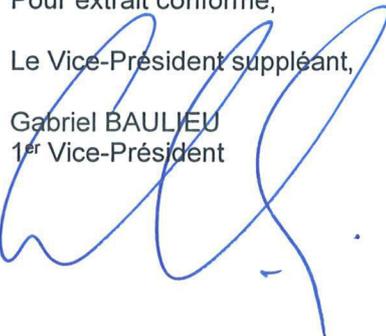
Enfin, comme à l'accoutumée GBM s'engage à pallier le défaut éventuel de subvention de la Région et de l'Europe,

Ce nouveau dossier vient compléter le programme soumis au conseil communautaire du 16 décembre 2019. Avec une subvention supplémentaire de 2.586.016 € (objet de cet avenant), le montant total des subventions de l'ANRU s'établit désormais à 54.199 K €.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :**

- **se prononce favorablement sur le projet de création de la coopérative du numérique dans les conditions explicitées ci-dessus,**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention NPRU de Grand Besançon Métropole.**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULJEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Ne prennent pas part au vote : 0

**AVENANT N°2  
À LA CONVENTION PLURIANNUELLE  
DU PROJET DE RENOUVELLEMENT  
URBAIN  
DE GRAND BESANÇON METROPOLE**

**COFINANCÉ(S) PAR L'ANRU  
DANS LE CADRE DU NPNRU**

*Version signature électronique*

# SOMMAIRE

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....	4
ARTICLE 2 : OBJET DE L'AVENANT .....	4
ARTICLE 3 : MODIFICATIONS DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE .....	4
ARTICLE 4 : DATE D'EFFET ET MESURE D'ORDRE.....	50
ANNEXES .....	51



*Les textes en italique n'ont pas vocation à figurer dans le document à signer.*

**Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU en vigueur,**

**Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,**

Il est convenu entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Grand Besançon Métropole représenté par son président, ci-après désigné « le porteur de projet<sup>1</sup> »,

La commune de Besançon comprenant au moins un quartier inscrit à l'article 1 de la présente convention pluriannuelle, représentée par son Maire,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention, y compris les organismes HLM et le cas échéant les communes et EPCI (*GBH, Néolia, Habitat25, SAIEMB, Aktya*),

Action Logement Services dont le siège est situé 21 Quai d' Austerlitz 75013 PARIS, représentée sa directrice du renouvellement urbain par délégation du directeur général de la Société,

Foncière Logement dont le siège est situé 33 avenue du Maine 75015 Paris, représenté par son président,

Néolia, filiale du Groupe Action Logement dont le siège est situé 34 rue de la Combe aux Biches 25200 Montbéliard, représenté par son directeur général,

Ci-après désignés les «Parties prenantes»

**ET :**

La Caisse des Dépôts, dont le siège est situé 56 rue de Lille, 75007 PARIS

L'Agence nationale de l'habitat (Anah), dont le siège est situé 8 avenue de l'Opéra, 75001 PARIS

La CARSAT Bourgogne Franche-Comté

Le Conseil régional,

Le Conseil départemental,

...

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :-

---

<sup>1</sup> Exceptionnellement, le projet de renouvellement urbain peut être porté par la commune (départements d'Outre-Mer, communes non inscrites dans un EPCI, communes ayant la compétence politique de la ville).

## **Article 1 : Identification de la convention pluriannuelle**

La convention pluriannuelle du projet de Grand Besançon Métropole consolidée par l'avenant 1 (n°749), portant sur les quartiers Grette et Planoise, et dont le dossier a été examiné par le comité d'engagement de l'Anru en date du 27 mai 2019, a été signée le XX février 2020.

## **Article 2 : Objet de l'avenant**

Suite à sa signature, la convention pluriannuelle mentionnée ci-dessus à l'article 1, doit faire l'objet de modifications au cours de son exécution.

Dans la mesure où ces modifications impactent l'économie générale du projet, un avenant à la convention pluriannuelle doit être formalisé, conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU.

L'objet du présent avenant consiste en l'intégration des évolutions suivantes : modification de l'opération « 9-11 rue du Luxembourg » dans la famille démolition de logements sociaux et intégration d'une nouvelle opération « Coopérative numérique » dans la famille Immobilier à vocation économique soient :

- La synthèse du programme urbain : modification de l'article 4.1 de la convention relatif à « La synthèse du programme urbain
- Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru : modification de l'article 9.1.1.2 du titre III de la convention « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru »
- Le plan de financement des opérations programmées : modification de l'article 10 du titre III de la convention « le plan de financement des opérations programmées»
- Le plan de financement des opérations programmées : modification de l'article 10 du titre III de la convention « le plan de financement des opérations programmées»

## **Article 3 : Modifications de la convention pluriannuelle**

La convention pluriannuelle mentionnée à l'article 1 du présent avenant est modifiée dans les conditions ci- après :

### **Article 3.1 – Article 4.1 du titre II de la convention « La synthèse du programme urbain »**

L'article 4.1 de la convention relatif à « La synthèse du programme urbain » rédigé comme suit :

#### **Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)**

##### **GRETTE**

Le projet de rénovation urbain s'organise autour :

**Des déconstructions menées par GBH** qui vont se dérouler de 2018 à 2021.

Les procédés de déconstruction retenus sont le grignotage et l'écrêtage.

#### Démolition bâtiment 13 :

OS de démarrage des travaux datant du 2 février 2018 - durée : 1 an

#### Démolition bâtiment 29 :

Le bâtiment devrait être vide à l'été 2018.

OS de démarrage des travaux prévu en septembre 2018 - durée : 1 an

#### Démolition bâtiment 15-27

Le bailleur a lancé la consultation concernant la MOUS.

OS de démarrage des travaux prévu en octobre 2020 - durée : 1 an

#### **De la reconstitution du foncier s'accompagnant d'une renaturation des espaces :**

- Organisation de la trame viaire pour desservir les futures parcelles en fonction des équipements existants pouvant être amenés à perdurer et de l'accès au tramway
- Paysagement des terrains libérés.

#### **De la reconstitution de l'offre**

Une reconstitution de l'offre portant sur 112 logements dont 68 PLAI et 44 PLUS vient s'ajouter aux 13 logements déjà identifiés dans le protocole pour faciliter la mise en œuvre des relogements. Cette reconstitution, qui ne présente aucun caractère d'urgence compte tenu du caractère extrêmement détendu du marché du logement locatif social, sera réalisée conformément aux orientations de la stratégie globale de l'agglomération issue des réflexions conduites en partenariat avec Novascopia :

- au maximum 1 reconstitution pour 3 logements démolis, implantés conformément aux objectifs du PLH,
- 64 % sur la ville centre et 36 % sur la périphérie et dédié à 60 % à des PLAI ou super PLAI conformément aux besoins des demandeurs de Logement locatif social.

## **PLANOISE**

Le programme proposé :

- conforte et parachève l'axe structurant Ile de France / Cassin initié dans le cadre du PRU1,
- amplifie le travail engagé dans le PRU1 sur les secteurs Cassin-Europe et Epoisses,
- prévoit une forte dédensification du quartier qui permettra à terme, grâce aux fonciers dégagés, d'accueillir des opérations créatrices de mixité sociale et résidentielle,
- renforce la lisibilité urbaine et la trame viaire en redessinant des îlots permettant d'assurer la mutabilité du foncier par la séparation claire des domaines publics et privés,
- prend appui sur le tracé du tram.
- 

Il est composé de 14 opérations de démolition (1158 logements), 6 opérations d'aménagement, 28 opérations de reconstitution de l'offre (440 logements) dont une sur site (20LLS), 10 opérations de requalification de logements sociaux (695), 18 opérations de résidentialisation (1518 logements), 1 opération d'accession à la propriété (10 logements), 3 opérations d'équipements publics et 2 opérations immobilières à vocation économique.

Il s'organise en trois secteurs d'intervention: Ile de France, Cassin-Van Gogh et Epoisses :



#### A - Concentrer les opérations dans la continuité du PRU 1

- Axe Ile de France - Cassin
- Travailler dans la profondeur des quartiers

#### B - Traiter les secteurs opérationnels

- Réhabilitation et résidentialisation
- Espaces publics / espaces privés
- Habitat, espace public et équipement
- Assurer une meilleure tranquillité

#### C - Démarrer le renouvellement par l'entrée de Dole - Ile de France

- S'appuyer sur l'attractivité de la rue de Dole
- Valoriser l'entrée de quartier

### Opérations à réaliser sur secteur Ile de France :

#### 5 opérations de démolitions :

- Démolition 42 LLS 9 à 11 rue du Luxembourg - SAIEMB
- Démolition 96 LLS 4 à 8 rue de Bruxelles – Habitat 25
- Démolition 132 LLS 8 à 12 avenue Ile de France – Habitat 25
- Démolition 198 LLS 2-4-6 rue de Savoie - NEOLIA
- Démolition 96 LLS 16 à 20 rue de Cologne - NEOLIA

#### 9 opérations de requalification :

- Requalification de LLS 11 rue des Causses - GBH
- Requalification de LLS 2 à 18 Fribourg - GBH
- Requalification de LLS 2-8 Brabant + 2 rue de Bruxelles - NEOLIA
- Requalification de LLS 1-3 Bruxelles 10 Brabant – HABITAT 25
- Requalification de LLS 12 à 16 rue Brabant 2 à 4 Malines – HABITAT 25
- Requalification de LLS 18-26 rue de Brabant – HABITAT 25
- Requalification de LLS 11 avenue Ile de France - GBH
- Requalification de LLS 1 à 7 rue de Fribourg - NEOLIA
- Requalification de LLS 20 à 24 Fribourg – GBH

#### 10 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation 2-8 Brabant + 2 rue de Bruxelles - NEOLIA
- Résidentialisation 1-3 Bruxelles 10 Brabant – HABITAT 25
- Résidentialisation 12 à 16 rue Brabant 2 à 4 Malines – HABITAT 25
- Résidentialisation 14-16 avenue Ile de France - NEOLIA
- Résidentialisation 18-26 rue de Brabant – Habitat 25
- Résidentialisation 20 à 24 Fribourg – GBH
- Résidentialisation 7-11 Ile de France - GBH
- Résidentialisation 11 rue des Causses - GBH
- Résidentialisation 1 à 7 rue de Fribourg - NEOLIA
- Résidentialisation 2-4 rue de Cologne – GBH

#### 2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Ile de France Diderot – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Ile de France Diderot – GBM

- 1 opération immobilière à vocation économique :
  - Intervention sur le centre commercial Ile de France & création d'un pôle médical
- 1 opération d'équipement public :
  - Construction d'un gymnase
- 1 opération d'accession à la propriété :
  - Construction 10 PSLA – Place des Nations – Néolia
- 1 opération de reconstitution de LLS :
  - Reconstitution de LLS – 20 PLUS – avenue Ile de France – SAIEMB

Coopérative du numérique : ce projet fait l'objet d'une clause de revoyure (échéance prévisionnelle décembre 2019) afin de compléter les études permettant de déterminer l'option immobilière la mieux adaptée.

En effet, si le principe de la création et de la localisation de la coopérative du numérique est acté, il reste à choisir entre deux options de réalisation :

- démolition d'un bâtiment et réhabilitation du second bâtiment pour le transformer en coopérative du numérique
- démolition des 2 bâtiments et construction d'un bâtiment neuf dédié.

Les deux bâtiments concernés appartiennent à la SAIEMB.

Le cout de la démolition totale des 2 bâtiments, dont la SAIEMB sera maître d'ouvrage, s'élève à 2.559.214 € HT.

La présente convention intègre le financement de la déconstruction du 1er bâtiment (11 rue du Luxembourg) pour une somme de 1 437 507 € et une subvention ANRU de 1 393 707 €.

Si l'option 2 est retenue, le besoin de financement pour la déconstruction du second bâtiment sera donc de 1 077 907 €.

La demande de financement pour la coopérative du numérique proprement dite sera définie au moment de la clause de revoyure, en fonction de l'option retenue, étant entendu que les sommes réservées par le comité d'engagement pour cette opération globale (déconstruction éventuelle second bâtiment + coopérative du numérique) sont insuffisantes au regard de son cout et du besoin d'accompagnement qu'elle génère.

La date de prise en compte des dépenses est arrêtée à la date du 19 avril 2018.

### **Opérations à réaliser sur Cassin/Parc/Van Gogh :**

5 opérations de démolitions :

- Démolition 28 LLS 1 rue Van Gogh – NEOLIA
- Démolition 22 LLS 2 rue Van Gogh - NEOLIA
- Démolition 35 LLS 3 -4 rue Van Gogh - NEOLIA
- Démolition 32 LLS 5 rue Picasso - NEOLIA
- Démolition 18 LLS 3 rue Pablo Picasso dont achat garage Molière et commerces Aktya - GBH

2 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation de LLS 5-6 rue Van Gogh - NEOLIA
- Résidentialisation de LLS 2-6 avenue du Parc - GBH

2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Cassin Parc Allende – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Cassin Parc Allende – GBM

1 opération immobilière à vocation économique :

- Intervention lourde sur le centre commercial Cassin

2 opérations d'équipement public :

- Réalisation de la Maison du projet – VILLE DE BESANCON
- Restructuration de locaux pour accueil CEMEA et Espace Sportif de Planoise – VILLE DE BESANCON

## Opérations à réaliser sur le secteur Epoisses :

4 opérations de démolitions :

- Démolition partielle 20 Lgts non conventionnés 32 - 34 rue de Flandres (Bât 517) - SAIEMB
- Démolition 180 LLS 2 - 8 rue de Champagne (Bât 513) - SAIEMB
- Démolition 40 Lgts non conventionné 3 - 9 rue de Champagne (Bât 516) - SAIEMB
- Démolition 220 LLS 1 Champagne 1-3 F..Comté 2-4 Picardie – GBH

1 opération de requalification :

- Requalification de LLS 1-3-5 rue de Dijon – GBH

6 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation 1-3-5 rue de Dijon – GBH
- Résidentialisation 11-13 avenue de Bourgogne - SAIEMB
- Résidentialisation 2-4 avenue de Bourgogne - GBH
- Résidentialisation 17-19-21 avenue de Bourgogne - GBH
- Résidentialisation 15 avenue de Bourgogne \_ GBH
- Résidentialisation 2-4-6 rue de Franche-Comté – GBH

2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Epoisses Bourgogne – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Epoisses Bourgogne Champagne Picardie– GBM

Le projet concernant le centre commercial des Epoisses fait l'objet d'une clause de revoyure (échéance fin 2020).

Le projet présenté au comité d'engagement était principalement basé sur des actions de sécurisation du site et de légère reconfiguration.

Le comité d'engagement a souhaité que le porteur de projet envisage, avec la copropriété gestionnaire du centre commercial, des hypothèses plus ambitieuses qui seront nécessairement plus onéreuses.

L'objet de la clause de revoyure sera donc de soumettre au comité d'engagement au moins une hypothèse d'intervention alternative à celle qui figurait dans le dossier présenté le 27 mai 2019.

Est modifié comme suit :

### Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

#### GRETTE

Le projet de rénovation urbain s'organise autour :

**Des déconstructions menées par GBH** qui vont se dérouler de 2018 à 2021.

Les procédés de déconstruction retenus sont le grignotage et l'écrêtage.

##### Démolition bâtiment 13 :

OS de démarrage des travaux datant du 2 février 2018 - durée : 1 an

##### Démolition bâtiment 29 :

Le bâtiment devrait être vide à l'été 2018.

OS de démarrage des travaux prévu en septembre 2018 - durée : 1 an

##### Démolition bâtiment 15-27

Le bailleur a lancé la consultation concernant la MOUS.

OS de démarrage des travaux prévu en octobre 2020 - durée : 1 an

#### De la recomposition du foncier s'accompagnant d'une renaturation des espaces :

- Organisation de la trame viaire pour desservir les futures parcelles en fonction des équipements existants pouvant être amenés à perdurer et de l'accès au tramway
- Paysagement des terrains libérés.



## Opérations à réaliser sur secteur Ile de France :

### 5 opérations de démolitions :

- Démolition 74 LLS 9 à 11 rue du Luxembourg - SAIEMB
- Démolition 96 LLS 4 à 8 rue de Bruxelles – Habitat 25
- Démolition 131 LLS 8 à 12 avenue Ile de France – Habitat 25
- Démolition 198 LLS 2-4-6 rue de Savoie - NEOLIA
- Démolition 96 LLS 16 à 20 rue de Cologne - NEOLIA

### 9 opérations de requalification :

- Requalification de LLS 11 rue des Causses - GBH
- Requalification de LLS 2 à 18 Fribourg - GBH
- Requalification de LLS 2-8 Brabant + 2 rue de Bruxelles - NEOLIA
- Requalification de LLS 1-3 Bruxelles 10 Brabant – HABITAT 25
- Requalification de LLS 12 à 16 rue Brabant 2 à 4 Malines – HABITAT 25
- Requalification de LLS 18-26 rue de Brabant – HABITAT 25
- Requalification de LLS 11 avenue Ile de France - GBH
- Requalification de LLS 1 à 7 rue de Fribourg - NEOLIA
- Requalification de LLS 20 à 24 Fribourg – GBH

### 10 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation 2-8 Brabant + 2 rue de Bruxelles - NEOLIA
- Résidentialisation 1-3 Bruxelles 10 Brabant – HABITAT 25
- Résidentialisation 12 à 16 rue Brabant 2 à 4 Malines – HABITAT 25
- Résidentialisation 14-16 avenue Il de France - NEOLIA
- Résidentialisation 18-26 rue de Brabant – Habitat 25
- Résidentialisation 20 à 24 Fribourg – GBH
- Résidentialisation 7-11 Ile de France - GBH
- Résidentialisation 11 rue des Causses - GBH
- Résidentialisation 1 à 7 rue de Fribourg - NEOLIA
- Résidentialisation 2-4 rue de Cologne – GBH

### 2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Ile de France Diderot – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Ile de France Diderot – GBM

### 2 opérations immobilières à vocation économique :

- Intervention sur le centre commercial Ile de France & création d'un pôle médical
- **Création d'une coopérative du numérique**

### 1 opération d'équipement public :

- Construction d'un gymnase

### 1 opération d'accession à la propriété :

- Construction 10 PSLA – Place des Nations – Néolia

### 1 opération de reconstitution de LLS :

- Reconstitution de LLS – 20 PLUS – avenue Ile de France – SAIEMB

## Opérations à réaliser sur Cassin/Parc/Van Gogh :

### 5 opérations de démolitions :

- Démolition 28 LLS 1 rue Van Gogh – NEOLIA
- Démolition 22 LLS 2 rue Van Gogh - NEOLIA
- Démolition 35 LLS 3 -4 rue Van Gogh - NEOLIA
- Démolition 32 LLS 5 rue Picasso - NEOLIA
- Démolition 18 LLS 3 rue Pablo Picasso dont achat garage Molière et commerces Aktya - GBH

### 2 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation de LLS 5-6 rue Van Gogh - NEOLIA
- Résidentialisation de LLS 2-6 avenue du Parc – GBH

2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Cassin Parc Allende – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Cassin Parc Allende – GBM

1 opération immobilière à vocation économique :

- Intervention lourde sur le centre commercial Cassin

2 opérations d'équipement public :

- Réalisation de la Maison du projet – VILLE DE BESANCON
- Restructuration de locaux pour accueil CEMEA et Espace Sportif de Planoise – VILLE DE BESANCON

### **Opérations à réaliser sur le secteur Epoisses**

4 opérations de démolitions :

- Démolition partielle 20 Lgts non conventionnés 32 - 34 rue de Flandres (Bât 517) - SAIEMB
- Démolition 180 LLS 2 - 8 rue de Champagne (Bât 513) - SAIEMB
- Démolition 40 Lgts non conventionné 3 - 9 rue de Champagne (Bât 516) - SAIEMB
- Démolition 220 LLS 1 Champagne 1-3 F..Comté 2-4 Picardie – GBH

1 opération de requalification :

- Requalification de LLS 1-3-5 rue de Dijon – GBH

6 opérations de résidentialisation :

- Résidentialisation 1-3-5 rue de Dijon – GBH
- Résidentialisation 11-13 avenue de Bourgogne - SAIEMB
- Résidentialisation 2-4 avenue de Bourgogne - GBH
- Résidentialisation 17-19-21 avenue de Bourgogne - GBH
- Résidentialisation 15 avenue de Bourgogne \_ GBH
- Résidentialisation 2-4-6 rue de Franche-Comté – GBH

2 opérations d'aménagement :

- Aménagement d'ensemble Epoisses Bourgogne – VILLE DE BESANCON
- Aménagement voiries Epoisses Bourgogne Champagne Picardie– GBM

Le projet concernant le centre commercial des Epoisses fait l'objet d'une clause de revoyure (échéance fin 2020).

Le projet présenté au comité d'engagement était principalement basé sur des actions de sécurisation du site et de légère reconfiguration.

Le comité d'engagement a souhaité que le porteur de projet envisage, avec la copropriété gestionnaire du centre commercial, des hypothèses plus ambitieuses qui seront nécessairement plus onéreuses.

L'objet de la clause de revoyure sera donc de soumettre au comité d'engagement au moins une hypothèse d'intervention alternative à celle qui figurait dans le dossier présenté le 27 mai 2019. "

**Article 3.2 – Article 9.1.1.2 du titre III de la convention « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru »**

Article 9.1.1.2 de la convention « Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru » rédigé comme suit :

**Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru**

▪ **La démolition de logements locatifs sociaux**

**GRETTE**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Bâtiment 13 rue Brulard-119 logements	749-6025002-21-0001-001	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	2 304 868,98 €	70,00%	1 613 408,29 €	16/07/2015	S2	2015	16 semestre(s)
Bâtiment 29 rue Brulard-237 logements	749-6025002-21-0001-002	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	3 162 652,84 €	80,00%	2 530 122,27 €	16/07/2015	S2	2015	16 semestre(s)
Bâtiment 15 à 27 rue Brulard-144 logements	749-6025002-21-0001-003	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	2 622 099,30 €	70,00%	1 835 469,51 €	19/04/2018	S1	2018	10 semestre(s)

**PLANOISE**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Démolition du bâtiment 2-4 Picardie, 1-3 F Comté, 1 Champagne-220 lgts	749-6025004-21-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	3 838 013,28 €	100,00 %	3 838 013,28 €	19/04/18
Démolition du bâtiment 3 rue Picasso-18 lgts	749-6025004-21-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	1 239 170,18 €	100,00 %	1 239 170,18 €	19/04/18
DEMOLITION DE 96 LOGEMENTS - 4,6,8 rue de Bruxelles à BESANCON	749-6025004-21-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	3 018 095,34 €	100,00 %	3 018 095,34 €	19/04/18
DEMOLITION DE 131 LOGEMENTS - 8,10,12 Avenue Ile de France à BESANCON	749-6025004-21-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	3 923 476,88 €	100,00 %	3 923 476,88 €	19/04/18
Batiment 517 : 32 et 34 rue des Flandres 20 Logements	749-6025004-21-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	415 200,00 €	100,00 %	415 200,00 €	19/04/18
Batiment 513 : 2 au 8 rue de Champagne 180 Logements	749-6025004-21-0004-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	4 815 030,00 €	100,00 %	4 815 030,00 €	19/04/18

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Batiment 516 : 3 au 9 rue de Champagne 40 Logements	749-6025004-21-0004-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	583 083,00 €	100,00 %	583 083,00 €	19/04/18
Batiment 520 : 11 rue du Luxembourg 42 Logements*	749-6025004-21-0004-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	1 437 507 €	100,00 %	1 421 907,00 €	19/04/18
bâtiments 2, 4 et 6 rue de Savoie - 198 logements	749-6025004-21-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	4 324 159,63 €	80,00%	3 459 327,70 €	19/04/18
bâtiments 3 & 4, rue Vincent VAN GOGH -35 logements	749-6025004-21-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	2 083 089,32 €	80,00%	1 666 471,46 €	19/04/18
bâtiment 5, rue pablo PICASSO - 32 logements	749-6025004-21-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 626 031,80 €	80,00%	1 300 825,44 €	19/04/18
bâtiments 16, 18 et 20 rue de Cologne - 96 logements	749-6025004-21-0002-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 829 927,36 €	80,00%	1 463 941,89 €	19/04/18
bâtiment 1, rue Vincent VAN GOGH -28 logements	749-6025004-21-0002-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 880 414,16 €	80,00%	1 504 331,33 €	19/04/18
bâtiment 2 rue Vincent VAN GOGH -22 logements	749-6025004-21-0002-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 233 729,20 €	80,00%	986 983,36 €	19/04/18

\* **Clause de revoyure coopérative du numérique**

Le cout de la démolition totale des 2 bâtiments, dont la SAIEMB sera maître d'ouvrage, s'élève à 2.559.214 € HT.

La présente convention intègre le financement de la déconstruction du 1er bâtiment (11 rue du Luxembourg) pour une somme de 1 437 507 € et une subvention ANRU de 1 393 707 €.

Si le choix est fait de démolir le second bâtiment (13 rue du Luxembourg), le besoin de financement pour la déconstruction du second bâtiment sera donc 1 077 907 € supplémentaires).

▪ **Le recyclage de copropriétés dégradées**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **L'aménagement d'ensemble**

Dans le cadre de l'aménagement Grette, il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement d'ensemble avec bilan mais de travaux d'aménagement transitoires

### GRETTE

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Aménagement transitoire	749-6025002-24-0001-001	25056 Besançon 6025002 Grette	COMMUNE DE BESANCON	730 484,82 €	14,52%	106 047,93 €	19/04/2018	S2 2019	6 semestre(s)

### PLANOISE

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Aménagement d'ensemble secteur CASSIN Parc Allende	749-6025004-24-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	6 469 660,60 €	25,00%	1 617 415,15 €	19/04/2018
Aménagement d'ensemble secteur EPOISSES Bourgogne Champagne Picardie Dijon	749-6025004-24-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	3 121 522,56 €	25,00%	780 380,64 €	19/04/2018
Aménagement d'ensemble secteur ILE DE FRANCE Diderot Cologne	749-6025004-24-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	664 126.86 €	25,00%	166 031.71 €	19/04/2018
Voiries secteur Cassin parc Allende	749-6025004-24-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 963 845,00 €	25,00%	490 961,25 €	19/04/2018
Voiries secteur EPOISSES Bourgogne Champagne Picardie Dijon	749-6025004-24-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 402 204,05 €	25,00%	350 551,01 €	19/04/2018
Voiries secteur ILE DE FRANCE Diderot Cologne	749-6025004-24-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 867 322.04 €	25,00%	466 830.51 €	19/04/2018

Est modifié comme suit :

### Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'Anru

- La démolition de logements locatifs sociaux

#### GRETTE

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
								S	A	
Bâtiment 13 rue Brulard-119 logements	749-6025002-21-0001-001	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	2 304 868,98 €	70,00%	1 613 408,29 €	16/07/2015	S2	2015	16 semestre(s)
Bâtiment 29 rue Brulard-237 logements	749-6025002-21-0001-002	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	3 162 652,84 €	80,00%	2 530 122,27 €	16/07/2015	S2	2015	16 semestre(s)
Bâtiment 15 à 27 rue Brulard-144 logements	749-6025002-21-0001-003	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	2 622 099,30 €	70,00%	1 835 469,51 €	19/04/2018	S1	2018	10 semestre(s)

#### PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Démolition du bâtiment 2-4 Picardie, 1-3 F Comté, 1 Champagne-220 lgts	749-6025004-21-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	3 838 013,28 €	100,00 %	3 838 013,28 €	19/04/18
Démolition du bâtiment 3 rue Picasso-18 lgts	749-6025004-21-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	1 239 170,18 €	100,00 %	1 239 170,18 €	19/04/18
DEMOLITION DE 96 LOGEMENTS - 4,6,8 rue de Bruxelles à BESANCON	749-6025004-21-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	3 018 095,34 €	100,00 %	3 018 095,34 €	19/04/18
DEMOLITION DE 131 LOGEMENTS - 8,10,12 Avenue Ile de France à BESANCON	749-6025004-21-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	3 923 476,88 €	100,00 %	3 923 476,88 €	19/04/18
Batiment 517 : 32 et 34 rue des Flandres 20 Logements	749-6025004-21-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	415 200,00 €	100,00 %	415 200,00 €	19/04/18
Batiment 513 : 2 au 8 rue de Champagne 180 Logements	749-6025004-21-0004-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	4 815 030,00 €	100,00 %	4 815 030,00 €	19/04/18

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Batiment 516 : 3 au 9 rue de Champagne 40 Logements	749-6025004-21-0004-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	583 083,00 €	100,00 %	583 083,00 €	19/04/18
Batiment 520 : 9-11 rue du Luxembourg 74 Logements	749-6025004-21-0004-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	2 471 614,00 €	100,00 %	2 471 614,00 €	19/04/18
bâtiments 2, 4 et 6 rue de Savoie - 198 logements	749-6025004-21-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	4 324 159,63 €	80,00%	3 459 327,70 €	19/04/18
bâtiments 3 & 4, rue Vincent VAN GOGH -35 logements	749-6025004-21-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	2 083 089,32 €	80,00%	1 666 471,46 €	19/04/18
bâtiment 5, rue pablo PICASSO - 32 logements	749-6025004-21-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 626 031,80 €	80,00%	1 300 825,44 €	19/04/18
bâtiments 16, 18 et 20 rue de Cologne - 96 logements	749-6025004-21-0002-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 829 927,36 €	80,00%	1 463 941,89 €	19/04/18
bâtiment 1, rue Vincent VAN GOGH -28 logements	749-6025004-21-0002-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 880 414,16 €	80,00%	1 504 331,33 €	19/04/18
bâtiment 2 rue Vincent VAN GOGH -22 logements	749-6025004-21-0002-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	1 233 729,20 €	80,00%	986 983,36 €	19/04/18

▪ **Le recyclage de copropriétés dégradées**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

▪ **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

▪ **L'aménagement d'ensemble**

Dans le cadre de l'aménagement Grette, il ne s'agit pas d'un projet d'aménagement d'ensemble avec bilan mais de travaux d'aménagement transitoires

**GRETTE**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Aménagement transitoire	749-6025002-24-0001-001	25056 Besançon 6025002 Grette	COMMUNE DE BESANCON	730 484,82 €	14,52%	106 047,93 €	19/04/2018	S2	2019	6 semestre(s)

**PLANOISE**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Aménagement d'ensemble secteur CASSIN Parc Allende	749-6025004-24-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	6 469 660,60 €	25,00%	1 617 415,15 €	19/04/2018
Aménagement d'ensemble secteur EPOISSES Bourgogne Champagne Picardie Dijon	749-6025004-24-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	3 121 522,56 €	25,00%	780 380,64 €	19/04/2018
Aménagement d'ensemble secteur ILE DE FRANCE Diderot Cologne	749-6025004-24-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	Ville de Besançon	664 126.86 €	25,00%	166 031.71 €	19/04/2018
Voiries secteur Cassin parc Allende	749-6025004-24-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 963 845,00 €	25,00%	490 961,25 €	19/04/2018
Voiries secteur EPOISSES Bourgogne Champagne Picardie Dijon	749-6025004-24-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 402 204,05 €	25,00%	350 551,01 €	19/04/2018
Voiries secteur ILE DE FRANCE Diderot Cologne	749-6025004-24-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	Grand Besançon Metropole	1 867 322.04 €	25,00%	466 830.51 €	19/04/2018

**Article 3.3 – Article 9.1.1.3 du titre III de la convention « Les programmes immobiliers cofinancés par l’Anru »**

Article 9.1.1.3 de la convention « Les programmes immobiliers cofinancés par l’Anru » rédigé comme suit :

**Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l’Anru**

▪ **La reconstitution de l’offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l’offre de logements locatifs sociaux s’établit de la façon suivante :

**GRETTE**

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l’Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Autre	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	42	28	14		4 & 5
PLUS AA	2		2		4
<i>Total PLUS</i>	44	28	16		
% PLUS sur le total programmation	39 %	39 %	39 %		
PLAI neuf	65	43	22		4 & 5
PLAI AA	3		3		4
<i>Total PLAI</i>	68	43	25		
% PLAI sur le total programmation	61 %	61%	61%		
<i>Total programmation</i>	112	71	41		

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d’ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l’opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
ZAC des Epenottes Serre les Sapins - 4 PLUS-5 PLA	749 6025002 31 0001 001	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/2018	S1	2018	5 semestre(s)
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				total	9	66 300,00 €	31 500,00 €	97 800,00 €				
Construction en VEFA rue des Andiers à Thise - 2 PLUS-2 PLAI	749 6025002 31 0001 002	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				total	4	44 200,00 €	15 600,00 €	59 800,00 €				
Quartier O <sup>2</sup> des Tilleroyes - 4 PLUS-6 PLAI	749 6025002 31 0001 003	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
Lotissement pré Champsol à Chemaudin - 2 PLUS- 2 PLAI	749 6025002 31 0001 004	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				total	4	29 200,00 €	12 600,00 €	41 800,00 €				
Cours Claudine à Besançon - 6 PLUS-8 PLAI	749 6025002 31 0001 005	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/2018	S2	2019	6 semestre(s)
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				
ZAC des Epenottes Tr2 Serre les Sapins - 2 PLUS-5 PLAI	749 6025002 31 0001 006	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/2018	S1	2019	6 semestre(s)
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				total	7	52 900,00 €	31 500,00 €	84 400,00 €				
Les Vergers Mourey à Fontain 4 PLUS-8 PLAI	749 6025002 31 0001 007	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/2018	S1	2019	6 semestre(s)
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				total	12	90 000,00 €	50 400,00 €	140 400,00 €				
21 Boulevard Blum à Besançon 1 PLUS-2 PLAI	749 6025002 31 0001 008	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	19/04/2018	S2	2019	4 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				total	3	31 900,00 €	15 600,00 €	47 500,00 €				
49-51 rue de Dole à Besançon 8 PLUS- 13 PLAI	749 6025002 31 0001 009	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/2018	S2	2019	8 semestre(s)
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €	228 800,00 €				
				total	21	225 800,00 €	101 400,00 €	327 200,00 €				
AA- 4 Impasse des Déserts à Chalezeule 2 PLUS-3 PLAI	749 6025002 31 0001 010	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	49 200,00 €		49 200,00 €	19/04/2018	S1	2018	10 semestre(s)
				PLAI	3	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	5	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
12-14-16 rue de Chaillot à Besançon 7 PLUS - 10 PLAI	749 6025002 31 0001 011	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/2018	S2	2020	10 semestre(s)
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				total	17	184 100,00 €	78 000,00 €	262 100,00 €				
Rue Auriol/Boulevard Diderot à Besançon 2 PLUS- 4 PLAI	749 6025002 31 0001 012	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/2018	S2	2019	10 semestre(s)
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	6	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				

Pour sa part, la GBM a décidé de participer à la reconstitution de l'offre sur les bases suivantes :

- 4 000 € pour les PLUS situés à Besançon et 5 000 € si situés hors Besançon
- 8 000 € pour les PLAI situés à Besançon et 9 000 € si situés hors Besançon
- 12 000 € pour les PLAI minorés situés à Besançon et 13 000 € si situés hors Besançon

50 % des PLAI construits en zone 2 (zonage plafonnement loyer LLS) seront à loyer minoré (produit locatif inférieur de 15 % dans un objectif de sortir du logement neuf à des niveaux de loyers couverts entièrement par l'APL) et préférentiellement sur des T2 ou T3.

Au cas présent, ces dispositions s'appliquent aux opérations suivantes (zonage ANRU : 4) :

- Rue des Andiers (VEFA) - Thise : 1 PLAI minoré
- Quartier O2 des Tilleroyes - Besançon : 3 PLAI minorés
- Cours Claudine - Besançon : 4 PLAI minorés
- 21 Bld Blum - Besançon : 1 PLAI minoré
- 49 - 51 rue de Dole à Besançon : 7 PLAI minorés
- 4 impasse des Déserts - Chalezeule : 1 PLAI minoré
- 12-16 rue de Chaillot - Besançon : 5 PLAI minorés
- Rue Auriol / Bld Diderot - Besançon : 2 PLAI minorés

## PLANOISE

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Autre	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	149	85	44	20	4 & 5
PLUS AA	30	15	15		4 & 5
<i>Total PLUS</i>	179	100	59	20	
% PLUS sur le total programmation	40 %	38 %	37 %		
PLAI neuf	218	140	78		4 & 5
PLAI AA	43	22	21		4 & 5
<i>Total PLAI</i>	261	162	99		
% PLAI sur le total programmation	60 %	62 %	63 %		
<i>Total programmation</i>	440	262	158	20	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nb de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
Les Vaites 8 PLUS- 14 PLAI	749-6025004-31-0001-016	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/18
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	22	235 600,00 €	109 200,00 €	344 800,00 €	
Constructions Besançon-sites indéterminés-8 PLUS - 12 PLAI	749-6025004-31-0001-017	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/18
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €	
ZAC des Epenottes Tr2 b Serre les Sapins-2 PLUS-1 PLAI	749-6025004-31-0001-014	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	1	7 900,00 €	6 300,00 €	14 200,00 €	
				total	3	21 300,00 €	6 300,00 €	27 600,00 €	
Constructions Communes de GBM-sites indéterminés-12 PLUS - 22 PLAI	749-6025004-31-0001-015	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	19/04/18
				PLAI	22	215 600,00 €	171 600,00 €	387 200,00 €	
				total	34	363 200,00 €	171 600,00 €	534 800,00 €	
AA- Commune de GBM site indéfini 3 PLUS- 4 PLAI	749-6025004-31-0001-018	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	3	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	4	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	
				total	7	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
AA- Besançon site indéfini 5 PLUS- 7 PLAI	749-6025004-31-0001-019	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	5	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	7	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	12	260 200,00 €	109 200,00 €	369 400,00 €	
BESANCON Angle Rues Weiss et Demangel - 11 PLUS 22 PLAI	Renseigner l'dtop Agora	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	11	135 300,00 €		135 300,00 €	19/04/18
				PLAI	22	215 600,00 €	171 600,00 €	387 200,00 €	
				total	33	350 900,00 €	171 600,00 €	522 500,00 €	
AVANNE AVENEY Rue de la Courbe Roye 12 PLAI 5 PLUS	749-6025004-31-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	19/04/18
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	17	179 100,00 €	93 600,00 €	272 700,00 €	
PELOUSEY Impasse de la barrière II - 6 PLAI 2 PLUS	749-6025004-31-0000-000	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	8	60 800,00 €	37 800,00 €	98 600,00 €	
Adresse à définir - 10 PLAI et 6PLUS	749-6025004-31-0002-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
SAINT VIT - Lotissement "Le moulin à vent" - 6 PLAI 4 PLUS	749-6025004-31-0002-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	10	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €	
SAINT VIT - Site d'Anthorpe - 8 PLAI 5 PLUS	749-6025004-31-0002-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	19/04/18
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €	
				total	13	96 700,00 €	50 400,00 €	147 100,00 €	
MONTBOUCONS - rue François Arago - 26 PLAI 14 PLUS	749-6025004-31-0002-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	14	172 200,00 €		172 200,00 €	19/04/18
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €	
				total	40	427 000,00 €	202 800,00 €	629 800,00 €	
BESANCON rue Nodier 1 PLUS 2 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/18
				PLAI	2	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	3	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
MONTFAUCON Rue du Château 2 PLUS 2 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	2	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	
				total	4	58 400,00 €	25 200,00 €	83 600,00 €	
CHATILLON LE DUC rue de bellevue 2 PLUS 2 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/18
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €	
				total	4	44 200,00 €	15 600,00 €	59 800,00 €	
FRANOIS Rue de la Fontaine 2 PLUS 3 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	3	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	5	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €	
FRANOIS rue de la Fontaine 2 PLUS 3 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	
				total	5	37 100,00 €	18 900,00 €	56 000,00 €	
Grand Besançon Métropole (non identifiés) 3 PLUS 7 PLAI	749-6025004-31-0003-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	19/04/18
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €	
				total	10	105 500,00 €	54 600,00 €	160 100,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
BESANCON rue de Trey 5 PLUS 7 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	19/04/18
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €	
				total	12	130 100,00 €	54 600,00 €	184 700,00 €	
BESANCON - non identifiés 6 PLUS 10 PLAI	749-6025004-31-0003-008	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €	
BESANCON chemin de la clairière 7 PLUS 10 PLAI	749-6025004-31-0003-009	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	17	184 100,00 €	78 000,00 €	262 100,00 €	
7 PLUS - 11 PLAI : à définir sur CAGB en neuf	749-6025004-31-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/18
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €	
				total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €	
8 PLUS - 12 PLAI : à définir sur CAGB en AA	749-6025004-31-0004-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	8	196 800,00 €		196 800,00 €	19/04/18
				PLAI	12	235 200,00 €	187 200,00 €	422 400,00 €	
				total	20	432 000,00 €	187 200,00 €	619 200,00 €	
20 PLUS- 2 avenue ile de France	749-6025004-31-0004-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	20	134 000,00 €		134 000,00 €	19/04/18
				PLAI					
				total	20	134 000,00 €		134 000,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
9 PLUS - 13 PLAI : à définir sur Besançon en AA	749-6025004-31-0004-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	9	221 400,00 €		221 400,00 €	19/04/18
				PLAI	13	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €	
				total	22	476 200,00 €	202 800,00 €	679 000,00 €	
10 PLUS - 15 PLAI : à définir sur Besançon en neuf	749-6025004-31-0004-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €	
				total	25	270 000,00 €	117 000,00 €	387 000,00 €	
7-9 rue des Jardins de Cythère à Besançon 10 PLUS- 14 PLAI-VEFA	749-6025004-31-0001-013	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	24	260 200,00 €	109 200,00 €	369 400,00 €	

Les opérations de reconstitution de l'offre situées en zone 2 devront comporter un nombre de PLAI minorés égal à 50 % du nombre total de PLAI.

▪ **La production d'une offre de relogement temporaire**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

▪ **La requalification de logements locatifs sociaux**

GRETTE

Sans objet

PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation 11 Avenue Ile de France	749-6025004-33-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 221 211,40 €		volume de prêt bonifié	1 420 484,56 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 561 211,40 €	20 %	Subvention	512 242,28 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 2-4-6-8-10-12-14-16-18 rue de Fribourg	749-6025004-33-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	4 703 100,60 €		volume de prêt bonifié	2 094 642,66 €	19/04/18
				Assiette subvention	3 636 088,49 €	20%	Subvention	727 217,70 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 1-3-5 rue de Dijon	749-6025004-33-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	6 756 601,28 €		volume de prêt bonifié	2 966 640,43 €	19/04/18
				Assiette subvention	5 436 601,68 €	20 %	Subvention	1 087 320,34 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 20-22-24 rue de Fribourg	749-6025004-33-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	4 693 949,20 €		volume de prêt bonifié	2 069 577,94 €	19/04/18
				Assiette subvention	3 733 957,92 €	20 %	Subvention	746 791,58 €	
								Total concours financier	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Libellé précis de l'opération	IDTOP
Réhabilitation 11 rue des Causses	749-6025004-33-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 723 055,00 €		volume de prêt bonifié	1 659 223,90 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 873 045,50 €	20,0%	Subvention	574 609,10 €	
							Total concours financier	2 233 833,00 €	
Réhabilitation thermique BBC de 30 logements - 1 à 3 rue de Bruxelles et 10 rue de Brabant à BESANCON	749-6025004-33-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	1 362 414,00 €		volume de prêt bonifié	604 456,80 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 064 958,00 €	20,0%	Subvention	212 991,60 €	
							Total concours financier	817 448,40 €	
Réhabilitation thermique BBC de 58 logements - 18 à 26 rue de Brabant à BESANCON	749-6025004-33-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	2 628 118,00 €		volume de prêt bonifié	1 165 087,04 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 058 918,80 €	20,0%	Subvention	411 783,76 €	
							Total concours financier	1 576 870,80 €	
Réhabilitation thermique BBC de 49 logements - 12 à 16 rue de Brabant et 2 à 4 rue de Malines à BESANCON	749-6025004-33-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	2 223 174,00 €		volume de prêt bonifié	986 018,12 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 739 431,40 €	20%	Subvention	347 886,28 €	
							Total concours financier	1 333 904,40 €	
Bâtiment 2, 4, 6 et 8 rue du Brabant & 2 rue de Bruxelles - 50 logements - BBC rénovation	749-6025004-33-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 785 500,00 €		volume de prêt bonifié	784 200,00 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 435 500,00 €	20%	Subvention	287 100,00 €	
							Total concours financier	1 071 300,00 €	
Bâtiment 1, 3, 5 et 7 rue de Fribourg - 40 logements - BBC rénovation	749-6025004-33-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 436 000,00 €		volume de prêt bonifié	630 400,00 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 156 000,00 €	20 %	Subvention	231 200,00 €	
							Total concours financier	861 600,00 €	

- **La résidentialisation de logements**

- La résidentialisation de logements locatifs sociaux

GRETTE

*Sans objet*

**PLANOISE**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation 20-22-24 rue de Fribourg	749-6025004-34-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	589 130,00 €	40,00%	235 652,00 €	19/04/18
Résidentialisation 17-19-21 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	458 101,00 €	40,00%	183 240,40 €	19/04/18
Résidentialisation 7-11 Avenue Ile de France	749-6025004-34-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	563 494,50 €	40,00%	225 397,80 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4-6 rue de Franche-Comté à Besançon	749-6025004-34-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	589 386,40 €	40,00%	235 754,56 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4 rue de Cologne	749-6025004-34-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	672 511,00 €	40,00%	269 004,40 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	416 991,50 €	40,00%	166 796,60 €	19/04/18
Résidentialisation 1-3-5 rue de Dijon	749-6025004-34-0001-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	679 089,00 €	40,00%	271 635,60 €	19/04/18
Résidentialisation FPA Les Hortensias 15 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-008	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	258 317,50 €	40,00%	103 327,00 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4-6 Avenue du Parc, 6 Place de l'Europe à Besançon	749-6025004-34-0001-009	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	230 208,00 €	40,00%	92 083,20 €	19/04/18
Résidentialisation 11 rue des Causses	749-6025004-34-0001-010	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	219 394,00 €	40,00%	87 757,60 €	19/04/18
RESIDENTIALISATION 2 et 4 rue de Malines et 12 à 16 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	275 499,00 €	40,00%	110 199,60 €	19/04/18
RESIDENTIALISATION 18 à 26 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	281 886,50 €	40,00%	112 754,60 €	19/04/18

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
RESIDENTIALISATION 1 et 3 rue de Bruxelles et 10 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	197 361,50 €	40,00%	78 944,60 €	19/04/18
BATIMENT 514: 11 et 13 rue de Bourgogne 86 logements	749-6025004-34-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	405 255,00 €	60,00%	243 153,00 €	19/04/18
Bâtiment 5 & 6 rue Van Gogh - 57 logements	749-6025004-34-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	379 078,00 €	40,00%	151 631,20 €	19/04/18
Bâtiment 14 a & b avenue Ile de France - 44 logements	749-6025004-34-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	163 597,00 €	40,00%	65 438,80 €	19/04/18
Bâtiment 1, 3, 5 et 7 rue de Fribourg - 40 logements	749-6025004-34-0003-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	492 828,00 €	40,00%	197 131,20 €	19/04/18
Bâtiment 2 à 8 Brabant & 2 Bruxelles - 50 logements	749-6025004-34-0003-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	216 016,50 €	40,00%	86 406,60 €	19/04/18

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

**GRETTE**

*Sans objet*

## PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
BESANCON - PLANOISE - 10 PSLA	749-6025004-36-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	100 000,00 €	19/04/18

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

## GRETTE

*Sans objet*

## PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Relocalisation EPS et CEMEA	749-6025004-37-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	1 023 850,00 €	25,00%	255 962,50 €	19/04/18
Maison du projet	749-6025004-37-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	452 500,00 €	25,00%	113 125,00 €	01/12/16
Gymnase	749-6025004-37-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	4 336 500,00 €	25,00%	1 084 125,00 €	19/04/18

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

## GRETTE

*Sans objet*

## PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Centre Commercial du Parc - Place Cassin	749-6025004-38-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	AKTYA IMMOB D'ENTREPRISES GD BESANCON	2 125 027,00 €	25,00%	531 256,75 €	19/04/18
Pôle IDF - Pôle de service santé et autres activités	749-6025004-38-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	AKTYA IMMOB D'ENTREPRISES GD BESANCON	2 981 780,00 €	25,00%	745 445,00 €	19/04/18

A noter que le tableau ci-dessus sera complété ultérieurement pour les opérations coopérative du numérique et centre commercial Epoisses :

- Coopérative du numérique : ce projet fait l'objet d'une clause de revoyure (échéance prévisionnelle décembre 2019) afin de compléter les études permettant de déterminer l'option immobilière la mieux adaptée.

En effet, si le principe de la création et de la localisation de la coopérative du numérique est acté, il reste à choisir entre deux options de réalisation :

- démolition d'un bâtiment et réhabilitation du second bâtiment pour le transformer en coopérative du numérique
- démolition des 2 bâtiments et construction d'un bâtiment neuf dédié.

Les deux bâtiments concernés appartiennent à la SAIEMB.

Le cout de la démolition totale des 2 bâtiments, dont la SAIEMB sera maître d'ouvrage, s'élève à 2.559.214 € HT.

La présente convention intègre le financement de la déconstruction du 1er bâtiment (11 rue du Luxembourg) pour une somme de 1 437 507 € et une subvention ANRU de 1 393 707 €.

Si l'option 2 est retenue, le besoin de financement pour la déconstruction du second bâtiment sera donc de 1 077 907 €.

La demande de financement pour la coopérative du numérique proprement dite sera définie au moment de la clause de revoyure, en fonction de l'option retenue, étant entendu que les sommes réservées par le comité d'engagement pour cette opération globale (déconstruction éventuelle second bâtiment + coopérative du numérique) sont insuffisantes au regard de son cout et du besoin d'accompagnement qu'elle génère.

La date de prise en compte des dépenses est arrêtée à la date du 19 avril 2018.

Le projet concernant le **centre commercial des Epoisses** doit être retravaillé avant un nouveau passage en CE et fait également l'objet d'une clause de revoyure qui pourrait aboutir fin 2020. L'ANRU a également réservé les crédits nécessaires à l'accompagnement d'une intervention sur ce site.

Est modifié comme suit :

#### Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'Anru

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

#### GRETTE

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Autre	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	42	28	14		4 & 5
PLUS AA	2		2		4
<i>Total PLUS</i>	44	28	16		
% PLUS sur le total programmation	39 %	39 %	39 %		
PLAI neuf	65	43	22		4 & 5
PLAI AA	3		3		4
<i>Total PLAI</i>	68	43	25		
% PLAI sur le total programmation	61 %	61%	61%		
<i>Total programmation</i>	112	71	41		

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
ZAC des Epenottes Serre les Sapins - 4 PLUS-5 PLAI	749 602500 2 31 0001 001	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/2018	S1	2018	5 semestre(s)
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				total	9	66 300,00 €	31 500,00 €	97 800,00 €				
Construction en VEFA rue des Andiers à Thise - 2 PLUS-2 PLAI	749 602500 2 31 0001 002	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				total	4	44 200,00 €	15 600,00 €	59 800,00 €				
Quartier O <sup>2</sup> des Tilleroyes - 4 PLUS-6 PLAI	749 602500 2 31 0001 003	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
Lotissement pré Champsol à Chemaudin - 2 PLUS- 2 PLAI	749 602500 2 31 0001 004	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/2018	S2	2018	6 semestre(s)
				PLAI	2	15 800,00 €	12 600,00 €	28 400,00 €				
				total	4	29 200,00 €	12 600,00 €	41 800,00 €				
Cours Claudine à Besançon - 6 PLUS-8 PLAI	749 602500 2 31 0001 005	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/2018	S2	2019	6 semestre(s)
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				total	14	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €				

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
ZAC des Epenottes Tr2 Serre les Sapins -2 PLUS-5 PLAI	749 602500 2 31 0001 006	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/2018	S1	2019	6 semestre(s)
				PLAI	5	39 500,00 €	31 500,00 €	71 000,00 €				
				total	7	52 900,00 €	31 500,00 €	84 400,00 €				
Les Vergers Mourey à Fontain 4 PLUS-8 PLAI	749 602500 2 31 0001 007	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/2018	S1	2019	6 semestre(s)
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €				
				total	12	90 000,00 €	50 400,00 €	140 400,00 €				
21 Boulevard Blum à Besançon 1 PLUS-2 PLAI	749 602500 2 31 0001 008	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	1	12 300,00 €		12 300,00 €	19/04/2018	S2	2019	4 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				total	3	31 900,00 €	15 600,00 €	47 500,00 €				
49-51 rue de Dole à Besançon 8 PLUS- 13 PLAI	749 602500 2 31 0001 009	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/2018	S2	2019	8 semestre(s)
				PLAI	13	127 400,00 €	101 400,00 €	228 800,00 €				
				total	21	225 800,00 €	101 400,00 €	327 200,00 €				
AA- 4 Impasse des Déserts à Chalezeule 2 PLUS-3 PLAI	749 602500 2 31 0001 010	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	49 200,00 €		49 200,00 €	19/04/2018	S1	2018	10 semestre(s)
				PLAI	3	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	5	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
12-14-16 rue de Chaillot à Besançon 7 PLUS - 10 PLAI	749 602500 2 31 0001 011	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/2018	S2	2020	10 semestre(s)
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				total	17	184 100,00 €	78 000,00 €	262 100,00 €				
Rue Auriol/Boulevard Diderot à Besançon 2 PLUS- 4 PLAI	749 602500 2 31 0001 012	25056 Besançon 6025002 Grette	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/2018	S2	2019	10 semestre(s)
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				Total	6	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				

Pour sa part, la GBM a décidé de participer à la reconstitution de l'offre sur les bases suivantes :

- 4 000 € pour les PLUS situés à Besançon et 5 000 € si situés hors Besançon
- 8 000 € pour les PLAI situés à Besançon et 9 000 € si situés hors Besançon
- 12 000 € pour les PLAI minorés situés à Besançon et 13 000 € si situés hors Besançon

50 % des PLAI construits en zone 2 (zonage plafonnement loyer LLS) seront à loyer minoré (produit locatif inférieur de 15 % dans un objectif de sortir du logement neuf à des niveaux de loyers couverts entièrement par l'APL) et préférentiellement sur des T2 ou T3.

Au cas présent, ces dispositions s'appliquent aux opérations suivantes (zonage ANRU : 4) :

- Rue des Andiers (VEFA) - Thise : 1 PLAI minoré
- Quartier O2 des Tilleroyes - Besançon : 3 PLAI minorés
- Cours Claudine - Besançon : 4 PLAI minorés
- 21 Bld Blum - Besançon : 1 PLAI minoré
- 49 - 51 rue de Dole à Besançon : 7 PLAI minorés
- 4 impasse des Déserts - Chalezeule : 1 PLAI minoré
- 12-16 rue de Chaillot - Besançon : 5 PLAI minorés
- Rue Auriol / Bld Diderot - Besançon : 2 PLAI minorés

## PLANOISE

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancé par l'Anru	Dont hors-QPV et dans la commune	Dont hors-QPV et hors commune	Autre	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	149	85	44	20	4 & 5
PLUS AA	30	15	15		4 & 5
<i>Total PLUS</i>	179	100	59	20	
% PLUS sur le total programmation	40 %	38 %	37 %		
PLAI neuf	218	140	78		4 & 5
PLAI AA	43	22	21		4 & 5
<i>Total PLAI</i>	261	162	99		
% PLAI sur le total programmation	60 %	62 %	63 %		
<i>Total programmation</i>	440	262	158	20	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
Les Vaites 8 PLUS- 14 PLAI	749-6025004-31-0001-016	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/18
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	22	235 600,00 €	109 200,00 €	344 800,00 €	
Constructions Besançon-sites indéterminés-8 PLUS - 12 PLAI	749-6025004-31-0001-017	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	19/04/18
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €	
ZAC des Epenottes Tr2 b Serre les Sapins-2 PLUS-1 PLAI	749-6025004-31-0001-014	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	1	7 900,00 €	6 300,00 €	14 200,00 €	
				total	3	21 300,00 €	6 300,00 €	27 600,00 €	
Constructions Communes de GBM-sites indéterminés-12 PLUS - 22 PLAI	749-6025004-31-0001-015	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	12	147 600,00 €		147 600,00 €	19/04/18
				PLAI	22	215 600,00 €	171 600,00 €	387 200,00 €	
				total	34	363 200,00 €	171 600,00 €	534 800,00 €	
AA- Commune de GBM site indéfini 3 PLUS- 4 PLAI	749-6025004-31-0001-018	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	3	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	4	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €	
				total	7	152 200,00 €	62 400,00 €	214 600,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
AA- Besançon site indéfini 5 PLUS- 7 PLAI	749-6025004-31-0001-019	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	5	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	7	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	12	260 200,00 €	109 200,00 €	369 400,00 €	
BESANCON Angle Rues Weiss et Demangel - 11 PLUS 22 PLAI	Renseigner l'dtop Agora	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	11	135 300,00 €		135 300,00 €	19/04/18
				PLAI	22	215 600,00 €	171 600,00 €	387 200,00 €	
				total	33	350 900,00 €	171 600,00 €	522 500,00 €	
AVANNE AVENEY Rue de la Courbe Roye 12 PLAI 5 PLUS	749-6025004-31-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	19/04/18
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €	
				total	17	179 100,00 €	93 600,00 €	272 700,00 €	
PELOUSEY Impasse de la barrière II - 6 PLAI 2 PLUS	749-6025004-31-0000-000	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	8	60 800,00 €	37 800,00 €	98 600,00 €	
Adresse à définir - 10 PLAI et 6PLUS	749-6025004-31-0002-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
SAINT VIT - Lotissement "Le moulin à vent" - 6 PLAI 4 PLUS	749-6025004-31-0002-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	4	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	10	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €	
SAINT VIT - Site d'Anthorpe - 8 PLAI 5 PLUS	749-6025004-31-0002-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	19/04/18
				PLAI	8	63 200,00 €	50 400,00 €	113 600,00 €	
				total	13	96 700,00 €	50 400,00 €	147 100,00 €	
MONTBOUCONS - rue François Arago - 26 PLAI 14 PLUS	749-6025004-31-0002-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	PLUS	14	172 200,00 €		172 200,00 €	19/04/18
				PLAI	26	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €	
				total	40	427 000,00 €	202 800,00 €	629 800,00 €	
BESANCON rue Nodier 1 PLUS 2 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	1	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/18
				PLAI	2	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €	
				total	3	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €	
MONTFAUCON Rue du Château 2 PLUS 2 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	2	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €	
				total	4	58 400,00 €	25 200,00 €	83 600,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
CHATILLON LE DUC rue de bellevue 2 PLUS 2 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	19/04/18
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €	
				total	4	44 200,00 €	15 600,00 €	59 800,00 €	
FRANOIS Rue de la Fontaine 2 PLUS 3 PLAI (AA)	749-6025004-31-0003-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	26 800,00 €		26 800,00 €	19/04/18
				PLAI	3	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €	
				total	5	74 200,00 €	37 800,00 €	112 000,00 €	
FRANOIS rue de la Fontaine 2 PLUS 3 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	2	13 400,00 €		13 400,00 €	19/04/18
				PLAI	3	23 700,00 €	18 900,00 €	42 600,00 €	
				total	5	37 100,00 €	18 900,00 €	56 000,00 €	
Grand Besançon Métropole (non identifiés) 3 PLUS 7 PLAI	749-6025004-31-0003-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	19/04/18
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €	
				total	10	105 500,00 €	54 600,00 €	160 100,00 €	
BESANCON rue de Trey 5 PLUS 7 PLAI (CN)	749-6025004-31-0003-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	19/04/18
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €	
				total	12	130 100,00 €	54 600,00 €	184 700,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
BESANCON - non identifiés 6 PLUS 10 PLAI	749-6025004-31-0003-008	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	16	171 800,00 €	78 000,00 €	249 800,00 €	
BESANCON chemin de la clairière 7 PLUS 10 PLAI	749-6025004-31-0003-009	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/18
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €	
				total	17	184 100,00 €	78 000,00 €	262 100,00 €	
7 PLUS - 11 PLAI : à définir sur CAGB en neuf	749-6025004-31-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	7	86 100,00 €		86 100,00 €	19/04/18
				PLAI	11	107 800,00 €	85 800,00 €	193 600,00 €	
				total	18	193 900,00 €	85 800,00 €	279 700,00 €	
8 PLUS - 12 PLAI : à définir sur CAGB en AA	749-6025004-31-0004-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	8	196 800,00 €		196 800,00 €	19/04/18
				PLAI	12	235 200,00 €	187 200,00 €	422 400,00 €	
				total	20	432 000,00 €	187 200,00 €	619 200,00 €	
20 PLUS- 2 avenue ile de France	749-6025004-31-0004-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	20	134 000,00 €		134 000,00 €	19/04/18
				PLAI					
				total	20	134 000,00 €		134 000,00 €	
9 PLUS - 13 PLAI : à définir sur Besançon en AA	749-6025004-31-0004-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	9	221 400,00 €		221 400,00 €	19/04/18
				PLAI	13	254 800,00 €	202 800,00 €	457 600,00 €	
				total	22	476 200,00 €	202 800,00 €	679 000,00 €	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nbre de Logements par produit(PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses
						Volume de Prêt bonifié	Subvention	Total concours financier	
10 PLUS - 15 PLAI : à définir sur Besançon en neuf	749-6025004-31-0004-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	15	147 000,00 €	117 000,00 €	264 000,00 €	
				total	25	270 000,00 €	117 000,00 €	387 000,00 €	
7-9 rue des Jardins de Cythère à Besançon 10 PLUS- 14 PLAI- VEFA	749-6025004-31-0001-013	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	PLUS	10	123 000,00 €		123 000,00 €	19/04/18
				PLAI	14	137 200,00 €	109 200,00 €	246 400,00 €	
				total	24	260 200,00 €	109 200,00 €	369 400,00 €	

Les opérations de reconstitution de l'offre situées en zone 2 devront comporter un nombre de PLAI minorés égal à 50 % du nombre total de PLAI.

▪ **La production d'une offre de relogement temporaire**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

▪ **La requalification de logements locatifs sociaux**

GRETTE

*Sans objet*

## PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation 11 Avenue Ile de France	749-6025004-33-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 221 211,40 €		volume de prêt bonifié	1 420 484,56 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 561 211,40 €	20 %	Subvention	512 242,28 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 2-4-6-8-10-12-14-16-18 rue de Fribourg	749-6025004-33-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	4 703 100,60 €		volume de prêt bonifié	2 094 642,66 €	19/04/18
				Assiette subvention	3 636 088,49 €	20%	Subvention	727 217,70 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 1-3-5 rue de Dijon	749-6025004-33-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	6 756 601,28 €		volume de prêt bonifié	2 966 640,43 €	19/04/18
				Assiette subvention	5 436 601,68 €	20 %	Subvention	1 087 320,34 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 20-22-24 rue de Fribourg	749-6025004-33-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	4 693 949,20 €		volume de prêt bonifié	2 069 577,94 €	19/04/18
				Assiette subvention	3 733 957,92 €	20 %	Subvention	746 791,58 €	
								Total concours financier	
Réhabilitation 11 rue des Causses	749-6025004-33-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	Assiette prêt bonifié	3 723 055,00 €		volume de prêt bonifié	1 659 223,90 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 873 045,50 €	20,0%	Subvention	574 609,10 €	
								Total concours financier	

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Réhabilitation thermique BBC de 30 logements - 1 à 3 rue de Bruxelles et 10 rue de Brabant à BESANCON	749-6025004-33-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	1 362 414,00 €	20%	volume de prêt bonifié	604 456,80 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 064 958,00 €		Subvention	212 991,60 €	
							Total concours financier	817 448,40 €	
Réhabilitation thermique BBC de 58 logements - 18 à 26 rue de Brabant à BESANCON	749-6025004-33-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	2 628 118,00 €	20%	volume de prêt bonifié	1 165 087,04 €	19/04/18
				Assiette subvention	2 058 918,80 €		Subvention	411 783,76 €	
							Total concours financier	1 576 870,80 €	
Réhabilitation thermique BBC de 49 logements - 12 à 16 rue de Brabant et 2 à 4 rue de Malines à BESANCON	749-6025004-33-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	Assiette prêt bonifié	2 223 174,00 €	20%	volume de prêt bonifié	986 018,12 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 739 431,40 €		Subvention	347 886,28 €	
							Total concours financier	1 333 904,40 €	
Bâtiment 2, 4, 6 et 8 rue du Brabant & 2 rue de Bruxelles - 50 logements - BBC rénovation	749-6025004-33-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 785 500,00 €	20%	volume de prêt bonifié	784 200,00 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 435 500,00 €		Subvention	287 100,00 €	
							Total concours financier	1 071 300,00 €	
Bâtiment 1, 3, 5 et 7 rue de Fribourg - 40 logements - BBC rénovation	749-6025004-33-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	Assiette prêt bonifié	1 436 000,00 €	20%	volume de prêt bonifié	630 400,00 €	19/04/18
				Assiette subvention	1 156 000,00 €		Subvention	231 200,00 €	
							Total concours financier	861 600,00 €	

▪ **La résidentialisation de logements**

- La résidentialisation de logements locatifs sociaux

GRETTE

*Sans objet*

## PLANOISE

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
Résidentialisation 20-22-24 rue de Fribourg	749-6025004-34-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	589 130,00 €	40,00%	235 652,00 €	19/04/18
Résidentialisation 17-19-21 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	458 101,00 €	40,00%	183 240,40 €	19/04/18
Résidentialisation 7-11 Avenue Ile de France	749-6025004-34-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	563 494,50 €	40,00%	225 397,80 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4-6 rue de Franche-Comté à Besançon	749-6025004-34-0001-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	589 386,40 €	40,00%	235 754,56 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4 rue de Cologne	749-6025004-34-0001-005	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	672 511,00 €	40,00%	269 004,40 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-006	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	416 991,50 €	40,00%	166 796,60 €	19/04/18
Résidentialisation 1-3-5 rue de Dijon	749-6025004-34-0001-007	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	679 089,00 €	40,00%	271 635,60 €	19/04/18
Résidentialisation FPA Les Hortensias 15 Avenue de Bourgogne	749-6025004-34-0001-008	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	258 317,50 €	40,00%	103 327,00 €	19/04/18
Résidentialisation 2-4-6 Avenue du Parc, 6 Place de l'Europe à Besançon	749-6025004-34-0001-009	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	230 208,00 €	40,00%	92 083,20 €	19/04/18
Résidentialisation 11 rue des Causses	749-6025004-34-0001-010	25056 Besançon 6025004 Planoise	OPH GRAND BESANCON HABITAT	219 394,00 €	40,00%	87 757,60 €	19/04/18
RESIDENTIALISATION 2 et 4 rue de Malines et 12 à 16 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	275 499,00 €	40,00%	110 199,60 €	19/04/18
RESIDENTIALISATION 18 à 26 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	281 886,50 €	40,00%	112 754,60 €	19/04/18
RESIDENTIALISATION 1 et 3 rue de Bruxelles et 10 rue du Brabant à BESANCON	749-6025004-34-0002-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	OFFICE PUB HABITAT DEP DOUBS	197 361,50 €	40,00%	78 944,60 €	19/04/18
BATIMENT 514: 11 et 13 rue de Bourgogne 86 logements	749-6025004-34-0004-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	SAIEMB LOGEMENT	405 255,00 €	60,00%	243 153,00 €	19/04/18
Bâtiment 5 & 6 rue Van Gogh - 57 logements	749-6025004-34-0003-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	379 078,00 €	40,00%	151 631,20 €	19/04/18

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
Bâtiment 14 a & b avenue Ile de France - 44 logements	749-6025004-34-0003-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	163 597,00 €	40,00%	65 438,80 €	19/04/18
Bâtiment 1, 3, 5 et 7 rue de Fribourg - 40 logements	749-6025004-34-0003-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	492 828,00 €	40,00%	197 131,20 €	19/04/18
Bâtiment 2 à 8 Brabant & 2 Bruxelles - 50 logements	749-6025004-34-0003-004	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	216 016,50 €	40,00%	86 406,60 €	19/04/18

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

*Sans objet*

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention Annu	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accèsion à la propriété**

**GRETTE**

*Sans objet*

**PLANOISE**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel de subvention Annu	Date de prise en compte des dépenses
BESANCON - PLANOISE - 10 PSLA	749-6025004-36-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	NEOLIA	100 000,00 €	19/04/18

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

**GRETTE**

*Sans objet*

**PLANOISE**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Relocalisation EPS et CEMEA	749-6025004-37-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	1 023 850,00 €	25,00%	255 962,50 €	19/04/18
Maison du projet	749-6025004-37-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	452 500,00 €	25,00%	113 125,00 €	01/12/16
Gymnase	749-6025004-37-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	COMMUNE DE BESANCON	4 336 500,00 €	25,00%	1 084 125,00 €	19/04/18

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

**GRETTE**

*Sans objet*

**PLANOISE**

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle (HT)	Taux de subvention Anru	Montant prévisionnel de subvention Anru	Date de prise en compte des dépenses
Centre Commercial du Parc - Place Cassin	749-6025004-38-0001-002	25056 Besançon 6025004 Planoise	AKTYA IMMOB D'ENTREPRISES GD BESANCON	2 125 027,00 €	25,00%	531 256,75 €	19/04/18
Pôle IDF - Pôle de service santé et autres activités	749-6025004-38-0001-001	25056 Besançon 6025004 Planoise	AKTYA IMMOB D'ENTREPRISES GD BESANCON	2 981 780,00 €	25,00%	745 445,00 €	19/04/18
Coopérative du Numérique *	749-6025004-38-0001-003	25056 Besançon 6025004 Planoise	AKTYA IMMOB D'ENTREPRISES GD BESANCON	6032 434,55 €	25,00%	1 508 108,64 €	19/04/18

\* Le financement de cette opération sera complété par une subvention de 1.205.915 € au titre de l'ANRU + (convention dédiée à venir). Par ailleurs, le financement de l'ANRU de 1.508.108, 64 €, qui correspond à un scoring de 25%, pourra être réajusté ultérieurement, pour atteindre le scoring de 40% qui avait été évoqué dans le compte rendu du comité d'engagement du 27 mai 2019.

### Article 3.4 – Article 10 du titre III de la convention « le plan de financement des opérations programmées»

Article 10 de la convention « le plan de financement des opérations programmées» rédigé comme suit :

#### Article. 10 Le plan de financement des opérations programmées, modifié par avenant 1

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'Anru ou, à titre informatif, celles financées au titre de l'action «Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain» (axe 1 : «Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain»). Les financements de l'Anru au titre du PIA, validés par le Premier Ministre, figurent dans la convention-cadre de maturation du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru prévisionnels, déclinés entre montant de subventions Anru prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

#### GRETTE

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 7 956 400 €, comprenant 6 800 000 € de subventions, et 1 156 400 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - o 7 956 400 € concours financiers prévisionnels comprenant 6 800 000 € de subventions et 1 156 400 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - o 0 € concours financiers prévisionnels comprenant 0 € de subventions et 0 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 0 €.
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 0 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 11 649 869 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région s'entend pour un montant de 2 000 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement «décroisé» des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (ou le département).
- la participation financière de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de 100 000 €.

Pour rappel, le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8. Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention.

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Grette Q025002	6 800 000	1 156 400	7 956 400
<b>Totaux :</b>	<b>6 800 000</b>	<b>1156 400</b>	<b>7 956 400</b>

## PLANOISE

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **79 074 312 €**, comprenant **58 412 985 €** de subventions, et **20 661 327 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - o **7 956 400 € concours financiers prévisionnels comprenant 6 800 000 € de subventions et 1 156 400 € de volume de prêts** portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - o **71 117 912 € concours financiers prévisionnels comprenant 51 612 985 € de subventions et 19 504 927 € de volume de prêts** portant sur les quartiers d'intérêt national.
- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **0 €**.
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **265 000 €**. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de **57 857 809 €**. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la *Région* s'entend pour un montant de **2 200 000 €** pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement «décroisé» des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (ou le département).
- la participation financière de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de **100 000 €**.

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Grette Q025002	6 800 000	1 156 400	7 956 400
Planoise QPV25004	51 612 985	19 504 927	71 117 912
<b>Totaux</b>	<b>58 412 985</b>	<b>20 661 327</b>	<b>79 074 312</b>

Est modifié comme suit :

### **Article.10 Le plan de financement des opérations programmées, modifié par avenant 1**

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'Anru ou, à titre informatif, celles

financées au titre de l'action «Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain» (axe 1 : «Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain»). Les financements de l'Anru au titre du PIA, validés par le Premier Ministre, figurent dans la convention-cadre de maturation du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.

Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaître les concours financiers Anru prévisionnels, déclinés entre montant de subventions Anru prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, ...

Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

## GRETTE

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **7 956 400 €**, comprenant **6 800 000 €** de subventions, et **1 156 400 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - o **7 956 400 €** concours financiers prévisionnels comprenant **6 800 000 €** de subventions et **1 156 400 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - o **0 €** concours financiers prévisionnels comprenant **0 €** de subventions et **0 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **0 €**.
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **0 €**. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de 11 649 869 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la **Région** s'entend pour un montant de **2 000 000 €** pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement «décroisé» des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (ou le département).
- la participation financière de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de **100 000 €**.

Pour rappel, le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention.

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Grette Q025002	6 800 000	1 156 400	7 956 400
Totaux :	6 800 000	1156 400	7 956 400

## PLANOISE

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de **81 660 328 €**, comprenant **60 999 001 €** de subventions, et **20 661 327 €** de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - o **7 956 400 € concours financiers prévisionnels comprenant 6 800 000 € de subventions et 1 156 400 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - o **73 703 928 € concours financiers prévisionnels comprenant 54 199 001 €** de subventions et **19 504 927 €** de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt national.
- La participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **0 €**.
- La participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de **265 000 €**. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des Dépôts pour un montant prévisionnel de **60 196 493 €**. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la *Région* s'entend pour un montant de **2 200 000 €** pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement «décroisé» des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (ou le département).
- la participation financière de l'Anru au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA s'entend pour un montant global maximal de **100 000 €**.

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Grette Q025002	6 800 000	1 156 400	7 956 400
Planoise QPV25004	<b>54 199 001</b>	19 504 927	<b>73 703 928</b>
<b>Totaux</b>	<b>60 999 001</b>	20 661 327	<b>81 660 328</b>

### Article 4 : Date d'effet et mesure d'ordre

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Les clauses de la convention pluriannuelle visée à l'article 1 non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et applicables conformément aux dispositions prévues dans la convention pluriannuelle.

Une version consolidée de la convention et de ses annexes est annexée au présent avenant.

## **ANNEXES**

VERSION CONSOLIDÉE DE LA CONVENTION ET DE SES ANNEXES y compris tableau financier et fiches descriptives des opérations